



Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE

De la Nature et des Hommes



www.sepanso40.fr

Cagnotte, 13 janvier 2017

Monsieur le Préfet des Landes
24 rue Victor Hugo
40024 – MONT DE MARSAN Cedex

Transmission électronique

OBJET : dossier de prévention d'une situation à risques importants pour milieu récepteur aquatique (masse d'eau FR-FR647-Guilhem, Lamothe, Bouret, port de Capbreton)

LIEU : SITCOM – déchetterie – 40230 Bénèsse-Maremne

Monsieur le Préfet,

Nous avons l'honneur d'attirer votre attention sur une situation préoccupante :

Risque prévisible : feu de classe B (feu gras) du stockage de balles I et II.

Ces deux stockages estimés à 8000 tonnes (stock 1 : 5000 et stock 2 : 3000 – voir photos) sont constitués de balles enrubannées, obtenues après reconditionnement des ordures ménagères (triage des combustibles et putrescibles, broyage des déchets plastiques : 45%, papiers : 25%, chiffons : 15% et cartons : 15%). Une balle pèse 1000 kilos et représente un volume de 1 mètre cube.

Ces balles sont destinées à la nouvelle unité de valorisation énergétique (UVE) pour y être incinérées. Les matières plastiques (PET, PCV, PST) représentent la proportion combustible la plus importante. 45% de 8000 tonnes correspondent à une masse de 3600 tonnes. Une tonne de plastiques variés équivaut à 700 kg de pétrole brut, ce qui correspond donc à 2520 tonnes de pétrole brut, auxquelles il convient de rajouter les papiers, les chiffons et les cartons. Ces stockages sont donc constitués de matières compressées inflammables.

Le mode de stockage s'effectue balle contre balle sur 4 et 5 étages (voir photos)

Evènement feu :

Pour une raison indéterminée (foudre, point éclair des gaz résiduels pendant une période caniculaire, accident humain, travaux...), le feu se déclare au stock numéro 1 et se propage par contact avec les plastiques en fusion. Cette situation va créer un emballement du feu, l'attaque devra être rapide et importante en moyens d'extinction (disponibilité de volumes d'eau conséquents).

Le sinistre survenu le 12 décembre 2016 à moins de cent mètres de ces stockages a nécessité l'emploi de 600 m³ d'eau potable pour l'extinction d'un feu de 400 tonnes de déchets mis en attente. Un volume estimé de 7500 m³ serait donc nécessaire pour circonscrire un feu de 5000 tonnes de balles.

Conséquences :

Ce site n'étant pas équipé d'un réseau incendie interne (gros débit et pression), cela engendrerait des problèmes d'approvisionnement en eau pouvant aggraver l'ampleur du sinistre (risque d'embrassement de la pinède située à 100 mètres du stockage). La ville de Capbreton est située à 2,8 km à vol d'oiseau du stockage.

La capacité maximum (4000 m³) de rétention et de confinement n'étant pas prévue pour un volume de 7500 m³ il y aurait un débordement conséquent d'une partie du volume des eaux d'extinction dans le milieu hydrographique récepteur (soit quelques 3500 m³).

Les eaux d'extinction sont très toxiques pour le milieu aquatique : affinité avec les gaz de fusion, les sous-produits de combustion et les HAP. Ces eaux provoqueraient une pollution bien connue de type flash qui entraînerait une destruction du milieu trophique et dulcicole, avec la mortalité des espèces piscicoles présentes dans le bassin hydrographique (ruisseaux Guilhem, Lamothe, Bouret et le port de Capbreton, ce dernier se trouvant à 3,8 km). On constaterait également la mortalité des espèces diadromes du bassin du port.

Les tonnes de cadavres de poissons dériveraient et par le jeu des marnages seraient entraînées vers les passes, ainsi que le canal et le lac d'Hossegor. La fermentation et la décomposition des cadavres favoriseraient le développement de germes botuliques, ce qui imposerait la fermeture des zones de baignade et l'interdiction des activités nautiques.

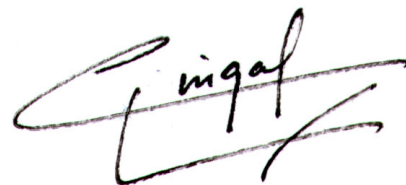
Propositions :

- Destructurer ces deux stockages importants en plusieurs lots de faibles tonnages.
Exemple pour le stockage 1, créer 10 lots de stockage de 500 tonnes bien séparés afin d'éviter la propagation et faciliter l'attaque du feu ;
- Renforcer les moyens de lutte incendie par la création d'un réseau incendie interne :
réseau à gros débit alimenté par des forages (nappe à six mètres) et système de pomperie en cascade ;
- Prévoir la mise en place de lances-canon, type Monitor ;
- Sensibiliser le personnel exploitant au risque et vigilance feu, et renforcer la formation de personnels à la lutte incendie.

Conclusion :

Il semble évident que la question du risque incendie des stockages balles n'est pas pris suffisamment en considération par l'exploitant. Ces stockages permanents de matières hautement inflammables représentent des risques sanitaires importants pour les populations riveraines qui seraient exposées aux fumées et retombées et des risques environnementaux au niveau des eaux et forêts.

En vous remerciant pour l'attention que vous accorderez à la présente, veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma considération distinguée.



Georges CINGAL
Président Fédération SEPANSO Landes
Secrétaire général Fédération SEPANSO Aquitaine
1581 route de Cazordite - 40300 Cagnotte
+33 5 58 73 14 53
georges.cingal@wanadoo.fr

Pièces jointes :

Planche photos 1

- photo en haut à gauche 1(3 mars 2016) : stockage 1 estimé à 5000 tonnes. Les anciennes balles sont visible à l'intérieur ; notez la végétation qui pousse sur les balles.
- photo en haut à droite (janvier 2017): stockage 1. Notez le mauvais état des balles (perte d'étanchéité et fermentations)
- photo en bas à gauche (janvier 2017) : stockage 1. Empilement sur 5 niveaux
- photo en bas à droite (janvier 2017) : stockage 1. Notez le développement conséquent de la végétation sur les balles

Planche photos 2

- photo en haut à gauche 1(janvier 2017) : stockage 1 estimé à 5000 tonnes. Lisière de la pinède en arrière plan.
- photo en haut à droite (janvier 2017): stockage 2. Notez le débordement et le mauvais écoulement des lixiviats.
- photo en bas à gauche (janvier 2017) : stockage 2. Balles dégradées.
- photo en bas à droite (janvier 2017) : stockage 2. Sans commentaire !